

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
SAIPEM ACTIONS (n° AMF FCE20090151)

Le Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise **SAIPEM ACTIONS** (ci-après dénommé « le Fonds »), agréé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, s'est réuni le 03 décembre 2024, sur convocation de la société de gestion et afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

La feuille de présence signée par chaque membre¹ présent est annexée au présent procès-verbal.

Nombre de pouvoirs annexés au présent procès-verbal pour cette réunion : 0 pouvoir.

Présent(s) à la réunion à titre consultatif :

Arnaud JACOULET de la société SIENNA INVESTMENT MANAGERS
Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY de la société SIENNA INVESTMENT MANAGERS
Loic BECUE de la société SIENNA INVESTMENT MANAGERS
François DOSSOU de la société SIENNA INVESTMENT MANAGERS
Michel FONT de la société MALAKOFF HUMANIS EPSSENS

Il est rappelé que selon le règlement du FCPE :

Le conseil de surveillance, institué en application de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier, est composé de 2 membres :

- 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les salariés porteurs de parts et anciens salariés du Groupe, désignés par le comité social et économique ou élus directement par les porteurs de parts ou par les représentants ;*
- et 1 membre représentant le Groupe, désigné par la direction du Groupe.*

- Lors d'une première convocation, le conseil de surveillance ne délibère valablement que si 10% au moins de ses membres sont présents ou représentés par leurs suppléants.

- Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président, ou le cas échéant son remplaçant, a une voix prépondérante.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour :

- I. Rapport sur la gestion (exercice 2023) et vote du quitus à la société de gestion**
- II. Changement de dénomination du Fonds**
- III. Changement de l'orientation de gestion du Fonds**
- IV. Changement des Frais de fonctionnement et de commissions**
- V. Intégration du mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)**
- VI. Points divers**

¹ Chaque représentant salarié des porteurs de parts du Fonds **doit être obligatoirement porteur d'au moins 1 part du Fonds.**

I. Rapport sur la gestion (exercice 2023)**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	5 991 000,85	5 106 224,47
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 841 737,66	4 982 210,98
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	5 841 737,66	4 982 210,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	149 263,19	124 013,49
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	149 263,19	124 013,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	24 029,62	4 845,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	24 029,62	4 845,99
COMPTES FINANCIERS	38 899,21	98 542,03
Liquidités	38 899,21	98 542,03
TOTAL DE L'ACTIF	6 053 929,68	5 209 612,49

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	730 108,35	767 095,94
Versements de la réserve spéciale de participation	0,00	0,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	25 342,54	0,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	205 792,71	185 068,31
Abondements de l'entreprise	273 377,66	206 742,15
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	225 595,44	375 285,48
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	806 126,18	808 724,91
Rachats	465 208,66	479 114,44
Transferts à destination d'un autre OPC	340 917,52	329 610,47

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 019,8369	730 108,35
Parts rachetées durant l'exercice	-4 433,6338	-806 126,18
Solde net des souscriptions/rachats	-413,7969	-76 017,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 427,6191	

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	4 705 800,10	5 250 566,71	5 777 112,31	5 128 484,93	6 015 826,35
Nombre de titres	29 765,3039	35 559,1375	32 190,8283	31 841,4160	31 427,6191
Valeur liquidative unitaire	158,096	147,657	179,464	161,063	191,418
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,53	-9,52	11,94	3,26	8,90
Capitalisation unitaire sur résultat	3,46	1,97	2,49	3,00	3,48

Après avoir entendu, au titre de l'**exercice 2023**, la lecture du rapport du commissaire aux comptes du fonds commun de placement d'entreprise **SAIPEM ACTIONS** sur l'exécution de sa mission de contrôle et celle du rapport annuel de gestion, établi par la société Sienna Gestion, présentant les comptes du fonds au titre dudit exercice ainsi que les orientations de gestion prises durant la même période, les membres du conseil de surveillance adoptent les comptes du fonds et les décisions de gestion.

En conséquence, le conseil de surveillance donne quitus à la société Sienna Gestion de l'exécution de son mandat pour l'**exercice 2023**.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de surveillance procèdent au vote,
Nombre de voix favorables : 2.
Nombre de voix défavorables : 0, et nombre d'abstentions : 0.
Résolution ☒ adoptée ☐ refusée

II. Changement de dénomination du Fonds

Il est proposé de modifier la dénomination du Fonds **SAIPEM ACTIONS** en **DYNAMIQUE MONDE SSA**.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de surveillance procèdent au vote,
Nombre de voix favorables : 2.
Nombre de voix défavorables : 0, et nombre d'abstentions : 0.
Résolution ☒ adoptée ☐ refusée

III. Changement de l'orientation de gestion du Fonds

Il est proposé de modifier le règlement du Fonds conformément aux dispositions du cahier des charges relatif à l'évolution des dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite.

Il est proposé de modifier le règlement du Fonds conformément aux dispositions du cahier des charges relatif à l'évolution des dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite.

Voici une synthèse des changements apportés à l'objectif de gestion du Fonds :

Le Fonds **DYNAMIQUE MONDE SSA** (nouvelle dénomination) passe d'une gestion discrétionnaire orientée vers les marchés actions de la zone euro à une gestion orientée vers les marchés actions internationaux.

Les principaux changements sont :

- Indice de référence : le Fonds passe d'un indice MSCI EMU NR à l'indice MSCI WORLD INDEX EURO ;
- Classification : le fonds d'une classification « Actions de pays de la zone euro » à « Actions Internationales » ;
- Le Fonds sera géré uniquement via des parts ou actions d'organismes de placement collectif ;
- L'exposition aux marchés hors zone euro ;
- L'exposition aux marchés hors zone euro évolue de 10% à 100% de l'actif de net. ;
- L'exposition aux marchés de la zone euro est réduite à 50% contre 100% précédemment ;
- Le fonds pourra recourir aux OPC « Multi-actifs »

Le projet de règlement du Fonds a été remis aux membres du conseil de surveillance.

Cette opération de modification de l'orientation de gestion du Fonds nécessite l'accord préalable de l'Autorité des marchés financiers. Les porteurs seront informés par une information particulière préalablement à la mise en œuvre de ces modifications.

Le Conseil de surveillance donne tout pouvoir à la société de gestion pour réaliser les modifications qui seraient demandées par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre du dossier d'agrément.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de surveillance procèdent au vote,
Nombre de voix favorables : 2
Nombre de voix défavorables : 0, et nombre d'abstentions : 0.
Résolution ☒ adoptée ☐ refusée

IV. Evolution des frais

Les frais d'entrée non acquis au FCPE de 5% maximum sont supprimés.

Les frais de gestion et de fonctionnement du Fonds évoluent :

- Frais de gestion financière : de 0,80 % maximum l'an à 0,30% maximum l'an
- Frais de fonctionnement et autres services : de 0 à 0,10% (c'est frais correspondent aux frais du dépositaire, du CAC, du valorisateur et autres frais liés au fonctionnement du fonds dont le détail est précisé dans le projet de règlement).
- Frais indirects : de 2% maximum l'an à 0,75% maximum l'an.

Ces frais sont à la charge du Fonds (disposition inchangée).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de surveillance procèdent au vote,

Nombre de voix favorables : 2

Nombre de voix défavorables : 0, et nombre d'abstentions : 0.

Résolution ☒ adoptée ☐ refusée

V. Intégration du mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates »)

Les membres du Conseil de surveillance du Fonds sont informés que Sienna Gestion mettra en place un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») sur les fonds lors de l'entrée en vigueur des modifications de la stratégie du Fonds visées ci-dessus.

Les membres du Conseil de surveillance du Fonds sont informés par Sienna Gestion que l'Autorité des marchés financiers incite les sociétés de gestion à introduire un mécanisme de plafonnement de rachats dans les fonds. Ce mécanisme permet en cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, d'étaler sur plusieurs valeurs liquidatives l'exécution des ordres de rachat des porteurs centralisés à une même date dès lors que ces ordres atteignent le seuil fixé dans le prospectus du Fonds (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu).

VI. Points divers

Néant

De tout ce qui précède, il est dressé le présent extrait de Procès-verbal qui, après lecture, est signé par le président de séance et un membre du conseil présent.

Selon l'instruction AMF n°2011-21, une copie de ce procès-verbal sera adressé dans les meilleurs délais à la société de gestion.

Fait à Paris, le 03/12/2024.

Le président de séance :

M Eric GIRY
Membre du conseil de surveillance

Signé par :
ERIC GIRY
D93F8EAC1A40425...

Un membre du conseil :

Mme Habi GALOIS
Membre du conseil de surveillance

Signé par :
Habi GALOIS
B68E21BD6C8444F...